

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

**Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU 04 FEVRIER 2020 A 14H00**

**DELIBERATION N° 2020/04
POSTE DE CHARGÉ DE MISSION**

Le comité syndical a été convoqué le	28 janvier 2020
Nombre de délégués syndicaux en exercice :	28
Nombre de présents :	3
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de voix délibératives :	4

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Eric BERLIVET, Christian JULIEN, Jacques LAFFONT.

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Mesdames et Messieurs Roland BENOIT, Fabrice BOUCHUT, Evelyne CHAREYRE, Bernard CHAVEROT, Paul CORRIERAS, Patrick DEMMELBAUER, André DERORY, Julien DUCHÉ, Michel GUILLARME, Yves PARTRAT, Serge PERCET, Gabriel ROUDON, Pascal VELIURE, Jean-Paul VERNEY, Robert VIANNET.

Membres suppléants présents :

Pouvoirs :

Monsieur André DERORY donne pouvoir à Monsieur Eric BERLIVET

Secrétaire de séance : Monsieur Christian JULIEN.

Le comité Syndical a été convoqué le vendredi 24 janvier 2020. La séance a dû être levée faute de quorum. Une deuxième convocation a été envoyée le 28 janvier 2020 pour le mardi 4 février permettant la tenue de la séance sans condition de quorum conformément aux dispositions de l'article L-2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2020

POSTE DE CHARGÉ DE MISSION

Pour mémoire, le fonctionnement de la structure s'appuie sur le recours à une convention d'assistance administrative et générale avec Saint-Etienne Métropole et la mise à disposition d'un agent à raison de 6h00/semaine pour assurer la fonction de direction et d'un agent à raison de 6h00/semaine pour la fonction de secrétariat.

Dès 2011, le SYDEMER s'est prononcé pour la création d'un poste de chargé de mission sous forme contractuelle. Plusieurs reconductions ont été délibérées depuis. La dernière en date (Comité Syndical d'octobre 2018) prévoyait un contrat de 1 an reconductible une fois jusqu'à novembre 2020.

Le contrat de l'actuelle chargée de mission arrive à échéance au 28 février 2020.

Afin d'assurer la continuité des missions, il est proposé un nouveau contrat d'une durée de 1 an, à temps partiel (40%) eu égard au plan de charge.

Les missions principales afférentes au poste de chargé(e) de mission sont les suivantes :

- Elaborer les cahiers des charges des études à conduire, contrôler les études et prestataires de services, garantir leur avancement en termes de délai, coût et qualité, rédiger les synthèses et préparer les rapports à soumettre au Comité Syndical,
- Faire vivre les différents outils de communication :
 - alimenter les outils à disposition du grand public : site internet, réponses aux courriers ainsi qu'aux e-mails arrivant sur la boîte SYDEMER,
 - faire vivre les différentes plateformes collaboratives intranet (bureau et comité technique, conseil syndical et conseil consultatif)
- Préparer et animer les comités techniques, bureaux et Comités Syndicaux,
- Instruire, formaliser et proposer au comité syndical des avis relatifs aux documents de planification en matière de prévention et de gestion des déchets (en particulier PRPGD) ou à toute saisine équivalente d'un partenaire
- Participer à la préfiguration, jusqu'à désignation d'un coordonnateur, des démarches de type groupement de commandes ou groupement d'autorités déléguées : préparer et animer les instances techniques et décisionnelles ;
- Mobiliser les partenaires techniques et financiers (dossiers de demandes de subventions...)
- Assurer une veille technique et juridique dans les domaines de compétence du syndicat,
- Favoriser l'échange des données techniques entre les EPCI et en particulier mettre à jour les tableaux de bords établis sur le périmètre du SYDEMER,
- Assurer une assistance progressive du directeur dans la participation à la mise en œuvre des orientations et choix stratégiques du syndicat et dans le lien avec les différents partenaires (Conseil Régional, ADEME, prestataires...)

Compte tenu de la nature des fonctions décrites ci-dessus et des besoins spécifiques du service, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seraient basés sur ceux afférents au grade d'ingénieur territorial.



Fonction :
Chargé de mission

Filière / Catégorie / Grade :
Technique / A / Ingénieur territorial

Statut :
Contractuel

Poste à temps non complet (40%)

Missions et responsabilités :

- Elaborer les cahiers des charges des études à conduire, contrôler les études et prestataires de services, garantir l'avancement en termes de délai, coût et qualité, rédiger les synthèses et préparer les rapports à soumettre au Comité Syndical.
- Faire vivre les différents outils de communication
 - alimenter les outils à disposition du grand public : site internet, réponses aux courriers ainsi qu'aux e-mails arrivant sur la boîte SYDEMER,
 - faire vivre les différentes plateformes collaboratives intranet (bureau et comité technique, conseil syndical et conseil consultatif)
- Préparer et animer les comités techniques, bureaux et Comités Syndicaux
- Instruire, formaliser et proposer au comité syndical des avis relatifs aux documents de planification en matière de prévention et de gestion des déchets (en particulier PRPGD) ou à toute saisine équivalente d'un partenaire
- Participer à la préfiguration, jusqu'à désignation d'un coordonnateur, des démarches de type groupement de commandes ou groupement d'autorités déléguées : préparer et animer les instances techniques et décisionnelles ;
- Mobiliser les partenaires techniques et financiers (dossiers de demandes de subventions...)
- Assurer une veille documentaire technique et juridique dans les domaines de compétence du syndicat
- Favoriser l'échange des données techniques entre les EPCI et en particulier mettre à jour les tableaux de bords établis sur le périmètre du SYDEMER
- Assurer une assistance progressive du directeur dans la participation à la mise en œuvre des orientations et choix stratégiques du syndicat et dans le lien avec les différents partenaires (Conseil Régional, ADEME, prestataires...)

Technicité et compétences requises :

- Capacité d'animation
- Connaissances dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets ménagers
- Capacité de rédaction et de synthèse
- Connaissances en matière de commande publique (marchés publics, concessions)
- Autonomie

Le comité syndical, après avoir délibéré,

- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder au recrutement sur le poste précité, et à signer le contrat d'engagement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

Eric BERLIVET

